



Je souhaite connaître la définition du terme "besoin manifeste"

Par **Benoit**, le **23/10/2009** à **01:16**

Bonjour,
Ci joint la référence au texte vis à vis duquel j'ai une question à poser :
"Dans le projet de loi confié à la ministre de la Santé Roselyne Bachelot figurera, a-t-il précisé, une «obligation de soins effective». «On ne peut pas laisser un patient qui a un besoin manifeste de soins et qui peut refuser de s'y soumettre»."
Je me suis fait hospitaliser, suite à des problèmes de santé d'ordre psychiatrique (schizophrénie).
Mon casier judiciaire est vierge et je compte bien à ce qu'il le reste.
Malgré quelques erreurs commises dans le passé (consommation de stupéfiants), il ne m'est jamais arrivé d'ennuis en rapport à un commissariat de police. Je vais mieux, j'ai également arrêté de me soigner puisque les consommations de psychotropes me détruisaient à petit feu.
Suis-je concerné par cette loi ?

Par **komiko**, le **19/11/2009** à **01:38**

Bonjour,
il existe déjà une obligation de soins par hospitalisation (HDT ou HO) en ce qui concerne la psychiatrie.
Je crois que ce projet de loi vise à "obliger" les patients sortis d'hospitalisation à se soigner au cas où ils en auraient la nécessité et au cas où il refuseraient ces soins.